

Message

30213083 541251974129 541

(B17-81/321)-5082-1/Z-19709-019709-A-2508040703092

M GAEC DE SCAUMELS
M. LAFAGETTE ALAIN ET PIERRE
LIEU DIT SCAUMELS
46100 VIAZAC

Contacts

📧 Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 Dépannage 24h/24
05 81 81 35 07

📍 TSA 10019
46800 MONTICUQ CEDEX

🏠 Accueil
ROUTE DE FIGEAC 46120 LACAPELLE
MARIVALL
Lundi, mercredi, vendredi de 08h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Votre facture du 5 août 2025

Votre relevé est estimé sur la base de votre consommation habituelle.

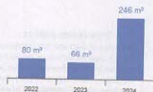
Votre consommation est de **201 m³**

Montant prélevé le 20 août 2025 : **553,13 €**

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	440,74
SM DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DU SUD SEGALA	
Organismes publics	112,39
Total facture	553,13
Montant à prélever	553,13

détail au verso

Evolution de votre consommation



Index :
■ relevé ou
interlevé
■ transmis
par voie
scans
□ estimé

Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 20 août 2025 sur votre compte numéro XXXXX499000.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5428012160-000153446-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LAS CARRIERES VIAZAC	201 m³	053327	015 mm	03/09/2024 884	30/06/2025 1085	Relevé estimé

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					417,76		440,74
Abonnement					69,19		72,99
Exploitation et maintenance du service	2e semestre 2025				33,51	5,50	
Redevance de mise à disposition de patrimoine public	2e semestre 2025				35,68	5,50	
Consommation					348,57		367,75
Part Syndicale	1er semestre 2025		201	0,8400	168,84	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2025		201	0,8942	179,73	5,50	
► Organismes publics					106,53		112,39
Consommation					106,53		112,39
Consommation eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2025		201	0,3200	64,32	5,50	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2025		201	0,0700	14,07	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	04-09-24 / 30-06-25		201	0,1400	28,14	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,39 € / m³ soit 0,00239 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 524,29 €

TVA 5,50 % : 28,84 €
TVA sur les débits : 28,84 €

Total facture TTC : 553,13 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Commune
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux villes navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR, SAS au capital de 1015290000 RCS Nanterre 339379994 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire «FR39339379994» 3930
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email à l'adresse sp@saurl.fr ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevés mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur Internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.